

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

logement social

Question écrite n° 57524

## Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur les prêts garantis par les communes lors d'opérations immobilières. Il s'avère en effet que, en cas d'opérations immobilières de grande ampleur, de nombreuses communes périurbaines sont aujourd'hui garantes de prêts pour des montants qui, en cas de défaillance des bailleurs, produiraient des engagements de remboursement qui dépasseraient nettement leurs recettes de fonctionnement. Toutefois, un mécanisme d'hypothèque de premier rang existe aujourd'hui pour la Caisse de garantie du logement locatif social. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette possibilité d'hypothèque pourrait être étendue aux communes.

## Données clés

Auteur: M. Jacques Cresta

Circonscription: Pyrénées-Orientales (1re circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57524

Rubrique: Logement

Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>17 juin 2014</u>, page 4841 Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)